

Résolution de M. Pierre de Freudenreich: «Le Conseil municipal de la Ville de Genève doit prendre ses responsabilités: un plan social pour les collaboratrices et les collaborateurs d'Info Dimanche».

(refusée par le Conseil municipal lors de la
séance du 19 mai 1999)

RESOLUTION

Considérant que:

- le Conseil municipal de la Ville de Genève a créé la Fondetec au printemps 1998 en finançant un capital de dotation de 20 millions;
- le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté les statuts de la Fondetec en prévoyant que les 9 membres du conseil de fondation seraient désignés par le Conseil municipal (répartis proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis du Conseil municipal), qu'il découle de cette disposition (art. 8, al. 2) que la plupart des membres sont des conseillers municipaux et que le directeur de la Fondetec est un conseiller municipal;
- la Fondetec a soutenu financièrement la création d'Info Dimanche par un engagement de 750 000 francs;
- le président de la Fondetec fait partie, depuis le départ, du conseil d'administration d'Info Dimanche et qu'à ce titre il a pris une part active dans toutes les décisions stratégiques et de gestion qui malheureusement ont conduit au dépôt de bilan et au licenciement des 40 collaboratrices et collaborateurs du journal;
- le président de la Fondetec a déclaré que la Fondetec ne participerait pas à la mise sur pied d'un plan social pour protéger les collaboratrices et collaborateurs;
- les fondements de la Fondetec reposent sur une vision syndicaliste dont le but principal est de défendre les emplois et la création d'emplois contre la politique de crédits commerciaux de certaines banques et qu'à ce titre il est inconcevable de supprimer 40 emplois sans se préoccuper de la réalité et des problèmes sociaux que cela va malheureusement engendrer;
- que même si le groupe libéral est le seul parti à s'être opposé à la création de la Fondetec (rappel:
 1. les libéraux sont favorables à un soutien public de l'emploi;
 2. les libéraux estiment que la fondation devait avoir un caractère cantonal (compte tenu de la taille du canton et pour éviter les doublons);
 3. les libéraux estiment que le conseil de fondation doit être composé en majorité de professionnels et de spécialistes et non de parlementaires ayant de surcroît un mandat en ville de Genève);
- le groupe libéral entend assumer ses responsabilités, contrairement à la Fondetec qui a largement financé la création d'un journal et participé activement et concrètement à sa gestion pour se désintéresser du sort des 40 collaboratrices et collaborateurs dès l'annonce du dépôt de bilan et la disparition du titre,

le Conseil municipal prie le Conseil administratif d'intervenir auprès de l'autorité de surveillance de la Fondetec: le Conseil d'Etat, pour que la Fondetec assume ses responsabilités en participant activement à la mise sur pied d'un plan social.